

à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
A Pleugueneuc, le 19 Septembre 2018.

Objet : « Industrie – enquête publique – QUADRAN Energies Libres »

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mes plus vives inquiétudes et vous informe m'opposer au projet du Parc Eolien « les Landes de Lauviais » sur les communes de Pleugueneuc et Meillac.

Ce dossier présente en effet des spécificités que vous devez connaître afin de garantir une véritable concertation et la prise en considération de l'avis des citoyens domiciliés à moins de 550 mètres des futurs aérogénérateurs industriels (Hauteur : 145 mètres ; Diamètre du rotor 100 mètres ; Poids 300 tonnes ; Poids du socle 1000 tonnes)

NON car les éoliennes sont reconnues dangereuses pour la santé des riverains

Ce projet d'envergure va avoir un impact évident et incontestable sur nos santés celles de nos enfants, celles de nos animaux, sur la vie dans nos villages, sur le paysage, sur l'environnement et cela pour des décennies.

De nombreuses études scientifiques et médicales mettent en évidence la relation qui existe entre la production d'infrasons, de vibrations, d'effets stroboscopiques et les symptômes médicaux que développent les riverains les plus proches de ces installations. Ces problèmes médicaux engendrés par les éoliennes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs KDE et QUADRAN, ont été regroupés sous le terme de « Syndrome éolien », décrits et constatés par de nombreux médecins et ce dès 2004 en France (Docteur PIERPONT, Docteur LACHAT...)

Les symptômes du syndrome éolien se caractérisent par des maux de têtes, des troubles du sommeil, des acouphènes que la médecine actuelle ne sait soigner, des vertiges, des troubles cognitifs de la concentration et de la mémorisation, des syndromes dépressifs : irritabilité et angoisse, une fatigue persistante, de la tachycardie.

Les communications et publications médico-scientifiques se compte par milliers dans le Monde (Canada, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Allemagne, Scandinavie, Australie...) et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

L'Académie Nationale de Médecine recommande par ailleurs l'implantation des parcs éoliens à une distance minimale de 1500 mètres. C'est un sujet de Santé publique qu'il ne faut pas occulter.

Depuis quelques années, les villages situés à Pleugueneuc sur la zone d'implantation des éoliennes 3 et 4 que sont « le Breil Caulnette (63 habitants), les Touches Ferron (18 habitants) et l'Hôpital (20 habitants) », connaissent une forte croissance démographique avec l'arrivée chaque année de nouveaux habitants qui s'installent au cœur de ce territoire rural où nous vivons en harmonie avec la nature et où nos enfants grandissent et s'épanouissent en toute quiétude.

NON car le prix des biens immobiliers dans un périmètre inférieur à 1,5 kilomètres vont être fortement dévalués

Nous avons fait ce choix en conscience, nous avons investi beaucoup de temps, beaucoup de notre argent dans des projets de rénovations pour lesquels nous nous sommes endettés sur plus de 20 ans.

A la question posée à la dernière réunion publique : « Quelle réponse pouvez-vous nous apporter quant à la dépréciation immédiate de la valeur de nos biens immobiliers qui d'après une étude de la FNAIM perdra 30 à 40 % après l'implantation du parc Eolien ? » « Avez-vous prévu des mesures compensatoires ? »

Nous avons obtenu les réponses suivantes de la part des opérateurs KDE et QUADRAN : « Il n'y a pas de mesures compensatoires de prévues puisque vos biens ne vont pas perdre de leurs valeurs, ils peuvent même en prendre, tout dépend des aménagements qui vous avez fait ! »

Qui peut croire cela ?? Ces propos sont honteux et d'une grande violence...

Si le projet venait à voir le jour, nous demandons une indemnisation financière à hauteur de 300 000 euros (Trois cent mille euros) au titre des préjudices sanitaire et économique. Nous sommes les riverains les plus proches (508 mètres).

NON car l'insertion paysagère est catastrophique

KDE-QUADRAN a déterminé l'implantation de leur projet de parc éolien de façon incohérente et anti-écologique. Deux éoliennes à Pleugueneuc (en zone humide), Deux à Meillac. Nous considérons que les travaux de voiries vont avoir un impact énorme et sont disproportionnés par rapport à la nature de ce projet. Il aurait été opportun de regrouper les 4 machines industrielles dans un même périmètre afin de limiter les nombreuses nuisances irréversibles.

NON car le bois du Rouvre est un site ou la Biodiversité y est exceptionnelle et rare

Le bois du Rouvre est classé à la ZNIEFF, ce bois présente des spécificités de par la richesse et la diversité de son boisement (carte INF). Il fait partie des bois les plus anciens d'Ille & Vilaine, c'est un lieu rare qui abrite de nombreuses espèces de rapaces PROTEGEES (non mentionné dans l'étude KDE QUADRAN) mais bien visibles et surtout très utiles. La société mandaté par KDE QUADRAN pour réaliser l'étude d'impact, se revendique experte sur le sujet. Dans ce dossier, vous constaterez que le rapport est incomplet et n'est donc pas recevable en l'état.

NON car Pleugueneuc est reconnue et rayonne grâce au château et au parc zoologique de la Bourbansais « Fleuron touristique de la Bretagne » situé à 1,7 kms du projet éolien.

Le **Domaine** de la Bourbansais est un site touristique majeur de la région Bretagne qui accueille chaque année près de 130 000 visiteurs français et étrangers. Il fait partie des premiers Châteaux privés les plus visités de France. Son attractivité apporte un vrai dynamisme à notre économie locale. La Bourbansais emploie 18 salariés et double son effectif en saison.

Les Pleugueneucois bénéficient d'un accès gratuit toute l'année et peuvent ainsi profiter et faire découvrir à leurs enfants ce site préservé de plus de 100 hectares, composé d'un parc zoologique absolument somptueux où vivent plus de 400 espèces animales qui pour la plupart sont protégées et/ou en voie d'extinction (aucune étude d'impact dans le dossier !). La Bourbansais propose également un spectacle d'oiseaux en vol libre d'une grande qualité avec plus de 60 oiseaux de 15 espèces différentes qui émerveille petits et grands.

Le Château, construit au XVI^e siècle sur l'emplacement d'une ancienne « villa » gallo-romaine, remis au goût du jour au XVIII^e siècle, est l'un des plus harmonieux des grands châteaux bretons avec ses pavillons « à la Mansard », sa chapelle faisant pendant au cellier, le pigeonnier et le fruitier encadrant les douves...

Chacune de ses façades : sur le « jardin à la française », le « jardin du carrousel », sur la cour d'honneur et sur la grande perspective, est remarquable par son apparente symétrie et la succession de ses plans. Les constructions, si différentes d'époques et de caractères, se sont ajoutées les unes aux autres dans un intérêt grandissant.

Monsieur Paillard du Hac, au jugement si sûr en matière d'architecture régionale, fera, à propos de La Bourbansais dans son état actuel, cette évocation significative : « *Entre les anciennes tours, les génies caractéristiques d'un Jean Androuet du Cerceau d'un Jules Hardouin Mansart offrent, par leur réunion, une expression particulièrement heureuse de l'art de bâtir* ».

Nous sommes tous attachés à notre « Puy du Fou breton », c'est un trésor patrimonial et culturel de notre territoire rural qui bénéficie d'un classement au Monument Historique ! Il faut absolument préserver ce site pour les générations futures ! L'ABF et les services de l'Etat en charge du patrimoine ont réitéré leur avis très négatif au sujet de ce projet.

NON car la communication et le débat autour de ce projet s'est fait à minima de la part de la Commune, de la Communauté de communes et du Promoteur KDE-QUADRAN.

Nous considérons, à juste titre, l'absence ou quasi-absence du débat publique sur ce projet. Monsieur le Maire ainsi que la majorité des élus savent pourtant se déplacer en période électorale pour demander les voix mais à aucun moment ne sont venus à la rencontre des habitants et riverains pour échanger sur ce projet précis et ce malgré plusieurs invitations à notre fête des voisins annuelle (tous les 3^{èmes} samedi de Juin).

Les demandes d'interview de la presse locale (Ouest-France, Le Pays Malouin) ont été décliné par la mairie. Pourquoi tant d'opacités et de mutismes autour de ce parc éolien ?

Nous avons malgré tout le soutien de 4 conseillers municipaux qui comprennent très bien les enjeux de ce dossier et ne comprennent absolument pas la position de leur Maire et de leur Conseil Municipal après consultation de ce dossier réputé « complet ».

Nous connaissons la position de la Communauté de Communes ; « sa volonté de s'inscrire dans les démarches d'engagement responsable au développement des énergies renouvelables et de leur diversification tout en préservant la qualité du patrimoine de notre territoire. Le Président, Conseil Communautaire du 29 Octobre 2015 »

Concernant la communication KDE-QUADRAN, elle se résume à 2 plaquettes de présentations du parc éolien que nous qualifions de propagande flatteuse. Notez l'absence de mailing postal pour la dernière réunion publique de Mai dernier sur les villages concernés, KDE-QUADRAN met en cause la société mandatée pour l'acheminement de ce mailing... Inacceptable !

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Sommes-nous des contribuables de secondes zones ?

Méritons nous de tout perdre (santé, cadre de vie, patrimoine) ?

Les intérêts sont-ils vraiment écologiques ?

Il y a-t-il carence de projets éoliens sur la Bretagne Romantique ?

Est-ce que les services de l'Etat considèrent notre territoire rural comme une part de notre environnement digne d'être préservée ?

Quelle est la force d'un classement Monument historique fasse à un Lobby industriel privé ?

Les questions sont multiples dans ce dossier... et les arguments défavorables à ce projet sont légions.

Si ce projet venait à voir le jour, ce serait un scandale absolu.

Je vous prie de bien vouloir accepter nos respectueuses salutations.

Bertrand BOURGEOIS & Lise DURAND



